
États financiers de Université de Saint-Boniface

31 mars 2014

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État de la situation financière.....	3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.....	4-5
État des gains de réévaluation.....	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires.....	8-22

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative du Manitoba et
au Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Université de Saint-Boniface, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université de Saint-Boniface au 31 mars 2014, ainsi que de ses activités, de ses gains de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables agréés

Le 23 juin 2014

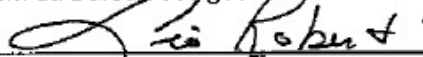
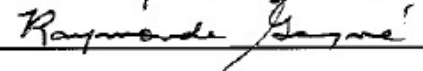
Winnipeg, Manitoba

Université de Saint-Boniface
État de la situation financière
 au 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement général	Fonds affectés	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total 2014	Total 2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	1 331 316	—	—	—	1 331 316	3 633 535
Comptes à recevoir et autres actifs (note 3)	1 414 561	—	—	274 959	1 689 520	986 549
	2 745 877	—	—	274 959	3 020 836	4 620 084
Placements (note 4)	21 224 470	—	—	13 896 236	35 120 706	29 163 976
Immobilisations (note 5)	—	—	25 882 323	—	25 882 323	25 665 130
Interfonds	(13 802 857)	13 514 861	—	287 996	—	—
	10 167 490	13 514 861	25 882 323	14 459 191	64 023 865	59 449 190
Passif et soldes de fonds						
Passif à court terme						
Comptes à payer et frais courus	4 896 298	—	—	—	4 896 298	3 639 935
Revenus reportés	366 828	—	—	—	366 828	403 150
Contributions reportées (note 6)	775 082	—	—	—	775 082	698 890
	6 038 208	—	—	—	6 038 208	4 741 975
Engagements (note 8)						
Soldes de fonds						
Non grevés d'affectations	2 126 454	—	—	—	2 126 454	2 096 127
Grevés d'affectations (note 9)	—	13 514 861	—	—	13 514 861	13 384 106
Investis en immobilisations	—	—	25 882 323	—	25 882 323	25 665 130
De dotation (note 10)	—	—	—	12 823 440	12 823 440	11 758 184
	2 126 454	13 514 861	25 882 323	12 823 440	54 347 078	52 903 547
Gains de réévaluation cumulés	2 002 828	—	—	1 635 751	3 638 579	1 803 668
	10 167 490	13 514 861	25 882 323	14 459 191	64 023 865	59 449 190

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

 , président
 , rectrice

Université de Saint-Boniface

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement général	Fonds affectés	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Subventions					
Provinciales	16 235 857	—	—	—	16 235 857
Fédérales	4 338 418	—	—	—	4 338 418
Droits de scolarité	4 654 180	—	—	—	4 654 180
Autres revenus	2 253 219	—	25 000	5 168	2 283 387
Revenus de placement (note 4)	932 776	—	—	572 358	1 505 134
Dons	21 025	344 815	—	890 174	1 256 014
	28 435 475	344 815	25 000	1 467 700	30 272 990
Dépenses					
Salaires et avantages sociaux	21 745 153	—	—	—	21 745 153
Matériel et autres	4 061 434	—	3 081	120 790	4 185 305
Amortissement des immobilisations	—	—	1 254 452	—	1 254 452
Déplacements et conférences	657 015	—	—	—	657 015
Services publics	609 291	—	—	—	609 291
Bourses et prix	62 339	34 250	—	281 654	378 243
	27 135 232	34 250	1 257 533	402 444	28 829 459
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant les virements	1 300 243	310 565	(1 232 533)	1 065 256	1 443 531
Virements					
Intérêts	(273 338)	273 338	—	—	—
Allocations pour projets futurs	(893 500)	893 500	—	—	—
Financement de projets	48 501	(48 501)	—	—	—
Achats ou virements d'immobilisations	(151 579)	(1 298 147)	1 449 726	—	—
	(1 269 916)	(179 810)	1 449 726	—	—
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses net des virements	30 327	130 755	217 193	1 065 256	1 443 531
Solde de fonds au début de l'exercice	2 096 127	13 384 106	25 665 130	11 758 184	52 903 547
Solde de fonds à la fin de l'exercice	2 126 454	13 514 861	25 882 323	12 823 440	54 347 078

Université de Saint-Boniface

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement général	Fonds affectés	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total 2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Subventions					
Provinciales	15 715 506	—	21 868	—	15 737 374
Fédérales	4 675 105	—	—	—	4 675 105
Droits de scolarité	4 351 479	—	—	—	4 351 479
Autres revenus	2 409 273	—	—	29 809	2 439 082
Revenus de placement (note 4)	635 700	—	—	401 423	1 037 123
Dons	—	335 511	—	641 879	977 390
	<u>27 787 063</u>	<u>335 511</u>	<u>21 868</u>	<u>1 073 111</u>	<u>29 217 553</u>
Dépenses					
Salaires et avantages sociaux	20 490 398	—	—	—	20 490 398
Matériel et autres	4 182 158	—	7 600	139 486	4 329 244
Amortissement des immobilisations	—	—	1 266 581	—	1 266 581
Déplacements et conférences	687 333	—	—	—	687 333
Services publics	529 735	—	—	—	529 735
Bourses et prix	150 094	10 000	—	216 791	376 885
	<u>26 039 718</u>	<u>10 000</u>	<u>1 274 181</u>	<u>356 277</u>	<u>27 680 176</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant les virements	<u>1 747 345</u>	<u>325 511</u>	<u>(1 252 313)</u>	<u>716 834</u>	<u>1 537 377</u>
Virements					
Intérêts	(272 613)	272 613	—	—	—
Allocations pour projets futurs	(1 300 000)	1 300 000	—	—	—
Financement de projets	405 517	(502 517)	97 000	—	—
Achats ou virements d'immobilisations	(537 894)	(12 100)	549 994	—	—
	<u>(1 704 990)</u>	<u>1 057 996</u>	<u>646 994</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses net des virements	<u>42 355</u>	<u>1 383 507</u>	<u>(605 319)</u>	<u>716 834</u>	<u>1 537 377</u>
Solde de fonds au début de l'exercice	2 053 772	12 000 599	26 270 449	11 041 350	51 366 170
Solde de fonds à la fin de l'exercice	<u>2 096 127</u>	<u>13 384 106</u>	<u>25 665 130</u>	<u>11 758 184</u>	<u>52 903 547</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université de Saint-Boniface
État des gains de réévaluation
 Exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement général	Fonds de dotation	Total 2014	Total 2013
	\$	\$	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	934 615	869 053	1 803 668	782 734
Gains non réalisés sur le portefeuille de placements	1 352 721	950 533	2 303 254	1 158 229
Gains réalisés sur le portefeuille de placements, reclassés dans les résultats	(284 508)	(183 835)	(468 343)	(137 295)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	1 068 213	766 698	1 834 911	1 020 934
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	2 002 828	1 635 751	3 638 579	1 803 668

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université de Saint-Boniface

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses avant les virements de l'exercice	1 443 531	1 537 377
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	1 254 452	1 266 581
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(749 039)	(1 910 536)
Perte à la vente ou cession d'immobilisations	3 081	7 600
	1 952 025	901 022
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	(702 971)	1 028 527
Comptes à payer et frais courus	1 288 273	317 544
Revenus reportés	(68 232)	(23 882)
	2 469 095	2 223 211
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution de l'emprunt	—	(145 987)
Contributions reportées – apports reçus	825 231	324 613
	825 231	178 626
Flux de trésorerie liés aux immobilisations		
Achats d'immobilisations	(1 474 726)	(673 385)
Ventes d'immobilisations	—	4 523
	(1 474 726)	(668 862)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation nette des placements	(4 121 819)	(5 272 736)
Diminution nette de l'encaisse	(2 302 219)	(3 539 761)
Encaisse au début de l'exercice	3 633 535	7 173 296
Encaisse à la fin de l'exercice	1 331 316	3 633 535

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Sommaire des principales méthodes comptables

Autorité et objectifs

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*, C.P.L.M. c. U150.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et elle bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le capital de l'Université est composé des fonds suivants : fonds non grevés d'affectations; fonds grevés d'affectations d'origine interne et externe; fonds investis en immobilisations et fonds de dotation. Il n'y a eu aucun changement à ce que l'Université considère être son capital depuis l'année précédente.

L'Université a pour objectifs de répondre aux besoins éducatifs de la collectivité francophone, et de favoriser leur mieux-être sur les plans linguistique, culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, elle offre, en français, une vaste gamme de possibilités en matière d'éducation et de recherche.

L'Université gère son capital afin de s'assurer de maintenir les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs. L'Université veille aussi au maintien des ressources nécessaires pour répondre à ses obligations telles que les dépenses générales et administratives, les réparations majeures et l'achat des immobilisations requises.

Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Université ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public avec l'option des normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif, comme prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (chapitre SP 4200).

L'Université a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Il existe quatre fonds principaux à l'Université : le Fonds de fonctionnement général, les Fonds affectés, le Fonds des immobilisations et le Fonds de dotation.

Fonds de fonctionnement général

Le Fonds de fonctionnement général couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et aux activités suivantes :

- Secteur universitaire
- École technique et professionnelle
- Éducation permanente
- Centre de recherche qui comprend le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest et les apports affectés à la recherche
- Services internes qui comprennent, entre autres, les opérations administratives, financières et informatiques ainsi que les services aux étudiants

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Fonds affectés

Les Fonds affectés sont composés du fonds grevé d'affectations d'origine interne et du fonds grevé d'affectations d'origine externe. Le fonds grevé d'affectations d'origine interne représente des fonds réservés par le Bureau des gouverneurs pour divers besoins futurs. Le fonds grevé d'affectations d'origine externe est assujéti à des restrictions d'un donateur ou d'autres tiers.

Fonds des immobilisations

Le Fonds des immobilisations représente les actifs nets de l'Université qui ne sont pas disponibles pour d'autres fins parce qu'ils ont été investis en immobilisations.

Fonds de dotation

Le Fonds de dotation est constitué de sommes d'argent ou de valeurs mobilières obtenues par voie de legs, de dotation ou de dons, et dont le capital est maintenu intact selon les directives du testateur ou du donateur.

Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus dans le Fonds des immobilisations, dans les Fonds affectés ou dans le Fonds de dotation, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des subventions d'immobilisations. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le gouvernement provincial par l'intermédiaire du Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP). Les subventions d'immobilisations, selon la méthode de comptabilité par fonds affectés, sont comptabilisées à titre de revenus dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Le financement futur reçu du CEP en lien avec les billets à ordre pour couvrir les frais d'intérêts et les paiements du principal est exclu de l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans le Fonds de dotation. Quant aux revenus de placement générés par les ressources du Fonds de dotation, peu importe qu'ils aient été affectés ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus dans le Fonds de dotation.

Tous les autres revenus de placement qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans le Fonds de fonctionnement général.

Instruments financiers

L'Université classe ses instruments financiers à la juste valeur ou au coût amorti.

Juste valeur

Cette catégorie comprend l'encaisse, les instruments dérivés ainsi que les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. L'Université a fait le choix de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Ils sont initialement comptabilisés au coût à l'achat puis détenus à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Lorsqu'ils sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Les coûts de transactions liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la diminution de la juste valeur est déterminée comme étant autre que temporaire, le montant de la perte est retiré des gains et pertes de réévaluation cumulés et comptabilisé à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Lorsque l'instrument financier est vendu, le montant accumulé dans les gains et pertes de réévaluation cumulés associés à cet instrument est retiré de l'actif net et constaté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

L'Université n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instruments de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

Coût amorti

Cette catégorie comprend les comptes à recevoir ainsi que les comptes à payer et frais courus.

Ils sont initialement comptabilisés au coût puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins la déduction des pertes de valeur sur ces actifs financiers.

La réduction de valeur sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les instruments financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Inventaires

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée, car elle est jugée négligeable.

L'Université n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par l'Université sont comptabilisées au coût après l'amortissement cumulé, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	25-60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéodisques numériques, disques compacts, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations, ni amortis. Une évaluation de la valeur des collections n'est pas disponible.

Œuvres d'art

L'Université reçoit quelquefois des dons en nature (œuvres d'art) qui sont comptabilisés comme équipement et ameublement à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Toutefois, ces dons en nature ne sont pas amortis. La valeur des dons en nature au 31 mars 2014 est de 154 600 \$ (138 100 \$ au 31 mars 2013).

Main-d'œuvre bénévole

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et aux activités de l'Université. Les états financiers n'en rendent pas compte, car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur.

Utilisation d'estimations

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers, et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Des estimations ont notamment été faites pour déterminer la juste valeur des placements, pour la provision des coûts découlant des négociations d'ententes collectives, pour le passif relatif aux congés rémunérés, pour la durée de la vie utile des immobilisations ainsi que pour la provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction, au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations que l'Université verse au régime sont passées comme dépenses l'année même des cotisations.

2. Marge de crédit

L'Université dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière (3,25 % au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013) plus 0,25 %. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté général de premier rang sur les actifs de l'Université, sauf l'immobilier. L'Université n'utilisait pas sa marge de crédit en date du 31 mars 2014 ni au 31 mars 2013.

3. Comptes à recevoir et autres actifs

	2014	2013
	\$	\$
Gouvernement fédéral	1 067 378	442 354
Frais des étudiants	99 224	96 726
Divers	437 531	373 649
Provision pour créances douteuses	(50 378)	(52 553)
	1 553 755	860 176
Frais payés d'avance	135 765	126 373
	1 689 520	986 549

4. Placements

	2014	2013
	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	2 812 157	1 449 755
Titres à revenus fixes	14 831 615	13 822 203
Actions canadiennes	8 687 059	7 063 810
Actions étrangères – américaines	3 632 295	2 565 709
Actions étrangères – autres	5 157 580	4 262 499
	35 120 706	29 163 976

Les titres à revenus fixes portent des intérêts variant de 1,75 % à 6,63 % (de 2,20 % à 7,10 % en 2013) et viennent à échéance entre novembre 2014 et juin 2108 (novembre 2014 et juin 2108 en 2013).

Bien que l'Université ait des placements qui viennent à échéance dans moins d'un an, la direction a l'intention de réinvestir ces fonds directement. Pour cette raison, les placements sont regroupés dans la catégorie à long terme.

Les revenus de placement sont composés des intérêts et dividendes, et des gains réalisés, comme présenté ci-dessous :

	Fonds de fonctionnement général	Fonds de dotation	Total 2014	Total 2013
	\$	\$	\$	\$
Intérêts et dividendes	648 268	388 523	1 036 791	899 828
Gains réalisés	284 508	183 835	468 343	137 295
	932 776	572 358	1 505 134	1 037 123

5. Immobilisations

	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début de l'exercice	123 035	30 703 938	952 389	6 816 432	2 215 081	40 810 875
Ajouts : achats	341 470	977 961	—	65 770	89 525	1 474 726
Moins : vente ou cession	—	—	—	(25 574)	—	(25 574)
Solde à la fin de l'exercice	464 505	31 681 899	952 389	6 856 628	2 304 606	42 260 027
Amortissement cumulé						
Solde au début de l'exercice	—	8 900 132	183 589	4 870 277	1 191 747	15 145 745
Ajouts : amortissement	—	452 132	47 619	334 567	420 134	1 254 452
Moins : vente ou cession	—	—	—	(22 493)	—	(22 493)
Solde à la fin de l'exercice	—	9 352 264	231 208	5 182 351	1 611 881	16 377 704
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	464 505	22 329 635	721 181	1 674 277	692 725	25 882 323
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	123 035	21 803 806	768 800	1 946 155	1 023 334	25 665 130

En 2014, l'Université a fait l'acquisition des propriétés à proximité du campus au coût total de 1 050 147 \$, à savoir 124 609 \$ pour le terrain et 925 538 \$ pour les immeubles. Cet investissement servira aux besoins futurs de l'établissement, en concordance avec sa vision stratégique.

6. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées des apports de subventions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, mais qui n'ont pas encore été dépensés. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	698 890	2 284 813
Apports reçus	825 231	324 613
Virements aux revenus	(749 039)	(1 910 536)
Changement net de l'exercice	76 192	(1 585 923)
Solde à la fin de l'exercice	775 082	698 890

7. Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

Avantages sociaux

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité de longue durée et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par l'Université et ses employés.

Congés rémunérés : jours accumulés de maladie

L'Université administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre précis de jours chaque année, qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation de jours de maladie accumulés par l'employé jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique.

Congés rémunérés : autres

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris.

Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés lorsqu'ils sont dus.

7. Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés (suite)

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime ») auquel les employés participent. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'endosse aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la *Loi sur les prestations de pension du Manitoba* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité est composé d'un membre ayant droit de vote et de deux membres sans droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université de Saint-Boniface nomme au moins quatre représentants ayant droit de vote.

Le Régime a ses propres états financiers qui ne font pas partie des états financiers de l'Université.

L'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre, sa fin d'année financière, a évolué comme suit :

	Au 31 décembre	
	2013	2012
	\$	\$
Actif net disponible pour le service de prestations, au début de l'exercice	24 419 395	21 934 335
Cotisations		
Promoteur	1 011 290	1 032 665
Participants	1 011 290	1 032 665
Autres	52 825	42 494
Revenus de placement nets	1 875 276	377 236
	3 950 681	2 485 060
Actif net disponible pour le service de prestations, à la fin de l'exercice	28 370 076	24 419 395

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 se sont élevées à 1 017 635 \$ (964 000 \$ en 2013) et sont inscrites à titre de dépenses à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

8. Engagements

Location d'équipement

L'Université est locataire de pièces d'équipement et de services inhérents à ses activités. Les dates d'expiration des contrats visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 120 000 \$ par année.

Auto-assurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'auto-assurance qui comprend au-delà de 60 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

9. Soldes des fonds affectés

	Affectations d'origine interne							Total 2014	Total 2013
	Bourses et prix	Campagnes futures/ Appariement de dons	Projets stratégiques	Projets d'immo- bilisations	Finance- ment de transition – programmes et services	Total des affectations d'origine interne	Affectations d'origine externe		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 816 751	945 317	1 287 147	4 950 946	2 663 949	12 664 110	719 996	13 384 106	12 000 599
Excédent des revenus sur les dépenses avant virements	—	—	—	—	—	—	310 565	310 565	325 511
Virements									
Intérêts	59 152	19 852	27 030	111 361	55 943	273 338	—	273 338	272 613
Allocations pour projets futurs	—	—	—	893 500	—	893 500	—	893 500	1 300 000
Financement de projets	—	—	—	—	—	—	(48 501)	(48 501)	(502 517)
Achats ou virements d'immobilisations	—	—	—	(541 500)	—	(541 500)	(756 647)	(1 298 147)	(12 100)
Excédent des revenus sur les dépenses net des virements	59 152	19 852	27 030	463 361	55 943	625 338	(494 583)	130 755	1 383 507
Solde à la fin de l'exercice	2 875 903	965 169	1 314 177	5 414 307	2 719 892	13 289 448	225 413	13 514 861	13 384 106

9. Soldes des fonds affectés (suite)

Fonds grevé d'affectations d'origine interne

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne comprend des soldes des fonds qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce fonds est issu de provisions établies pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus.

Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits. Selon la politique en vigueur, le fonds grevé d'affectations d'origine interne porte intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 2,1 % (2,2 % en 2013). Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix – Les produits financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent du fonds grevé d'affectations d'origine externe, du Fonds de dotation ainsi que des subventions et des dons annuels.

Campagnes futures de collecte de fonds/Appariement de dons – Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles, dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques – Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- a) Recherche : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs;
- b) Bibliothèque : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- c) Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

Projets d'immobilisations importants – Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services – Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

Fonds grevé d'affectations d'origine externe

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe comprend les dons reçus qui font l'objet d'une restriction par le donateur quant à leur utilisation, mais pour lesquels le capital n'est pas maintenu à perpétuité. Ce fonds comptabilise les dons reçus pour des projets d'infrastructure, des projets de recherche ou autres objectifs définis.

Dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, l'Université s'assure que tous les dons assujettis à des restrictions sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été reçus.

10. Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend, entre autres, les fonds de familles, de fondations et de corporations. Il comprend les dons assujettis à des restrictions des donateurs, et dont le capital est maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces fonds doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants. L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, l'Université s'assure que tous les dons assujettis à des restrictions sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été reçus.

11. Instruments financiers

	Juste valeur	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$
Encaisse	1 331 316	—	1 331 316
Comptes à recevoir		1 553 755	1 553 755
Placements	35 120 706	—	35 120 706
Comptes à payer et frais courus	—	(4 896 298)	(4 896 298)
	36 452 022	(3 342 543)	33 109 479

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur en fonction de la manière dont la juste valeur est observable :

Niveau 1 : Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

11. Instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

				2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 331 316	—	—	1 331 316
Placements	20 840 355	14 280 351	—	35 120 706
	22 171 671	14 280 351	—	36 452 022

				2013
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	3 633 535	—	—	3 633 535
Placements	15 341 773	13 822 203	—	29 163 976
	18 975 308	13 822 203	—	32 797 511

Politique de placement

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché et le risque de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est bonne.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir-subventions est considéré comme négligeable puisque les sommes sont recevables des gouvernements provinciaux et fédéraux.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir-droits de scolarité et autres est limité, puisque les sommes viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

11. Instruments financiers (suite)

Il y a concentration du risque en ce qui a trait aux placements lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les énoncés de la politique et les procédures de placements de l'Université, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque. L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placements.

Au 31 mars, le classement par échéance des comptes à recevoir est le suivant :

	2014	2013
	\$	\$
Courant	592 391	475 624
De 30 à 59 jours	5 903	1 675
De 60 jours à 89 jours	382 573	252 504
90 jours et plus	623 266	182 926
	1 604 133	912 729

Risque du marché

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers. L'Université est exposée à ce risque lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant un taux d'intérêt. Les placements sont alors exposés au risque que leur juste valeur fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt lié aux placements comptabilisés à la juste valeur, classés par date d'échéance.

	2014	2013
	\$	\$
Moins de 90 jours	—	695 523
90 jours à un an	—	754 005
Plus de un an à 5 ans	4 585 582	2 980 615
Plus de 5 ans à 10 ans	4 196 454	4 524 618
Plus de 10 ans	5 498 315	4 865 584
	14 280 351	13 820 345

11. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

	2014	2013
	\$	\$
Placements associés à un taux d'intérêt	14 280 351	13 820 345
Placements non associés à un taux d'intérêt	20 840 355	15 343 631
	35 120 706	29 163 976

Au 31 mars 2014, une fluctuation de 0,50 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables étant restées constantes, aurait un impact estimé sur la juste valeur des instruments à revenu fixe de 460 000 \$ (450 000 \$ au 31 mars 2013).

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Au 31 mars 2014, l'Université est exposée au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains, ainsi que des placements en dollars américains (voir note 4 pour le détail des placements). Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport au dollar américain et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des actifs aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 64 290 \$ (48 317 \$ au 31 mars 2013). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre représente la perte potentielle qui peut être causée par une variation de la juste valeur de l'instrument financier. Les placements de l'Université sont soumis aux fluctuations normales de marché et aux risques inhérents à l'investissement dans les marchés.

L'Université est exposée au risque de prix autre en raison des titres dans son portefeuille de placement étant donné que des variations de prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

La majorité des placements sont maintenus à long terme pour soutenir le Fonds de fonctionnement général et le Fonds de dotation. Ces placements sont principalement des actions, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire et sont donc exposés au risque de prix autre de par leur nature.

L'Université gère le risque de prix autre au moyen de sa politique de placement, qui précise les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque, tout en obtenant des rendements d'investissement à long terme qui répondent à ses besoins.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues au moyen de son processus de budgétisation, et le maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient.

11. Instruments financiers (suite)*Risque de liquidité (suite)*

Le tableau suivant présente l'échéance des obligations contractuelles non actualisées des flux de trésorerie liés aux passifs financiers :

	2014	2013
	\$	\$
De 0 à 12 mois	3 922 816	2 520 847
Plus de un an à 5 ans	973 482	1 119 088
Plus de 5 ans	—	—
	4 896 298	3 639 935

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année précédente ont été modifiés afin de refléter les changements apportés à la présentation de l'année courante. Au 31 mars 2013, l'Université présentait certains revenus de loyers déduction faite des montants payés pour la location de ces espaces. Puisque ces montants sont devenus plus significatifs en 2014, l'Université a modifié la présentation de ces transactions au montant brut. En conséquence, le montant des autres revenus et celui des dépenses de matériel et autres ont augmenté de 119 750 \$. Ce changement n'a eu aucune incidence sur l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2013.